

Envoyé en préfecture le 29/01/2024

Reçu en préfecture le 29/01/2024

Publié le

ID : 016-211600648-20240123-202402-DE

**MAIRIE de BRIGUEUIL
CHARENTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 janvier, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert ROUGIER, Maire, à 18H00.

**Présents : 11
Procuration : 02
Votants : 13**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Date de convocation du Conseil Municipal : 10 janvier 2024

**Pour : 13 Contre : 00
Abst./Blancs/Nuls : 00**

PRESENTS : Mmes et M. ROUGIER R., DESCOURVIERES R., GUENE F., BEAULIEU Cl., OZENNE N., ROCHE D., GOURSAUD Ch., ROCHER Ch., COUTANT M., LAVAUZELLE I., TERNET C. .

ABSENTS : Mme FREMERY Cl., M. JOULIA G., Mme GROS B. (excusés).

Mme TERNET Carole a été élue secrétaire de séance.

Affiché le : 29 janvier 2024

Mme FREMERY Claire a donné procuration à M. ROCHE Dominique.
M. JOULIA Guillaume a donné procuration à M. GUENE Frédéric.

OBJET : Modification de la délibération du 20/11/2023 relative au complément d'adressage concernant la dénomination et numérotation des voies de la commune

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 20/11/2023, la liste des noms de voies et des numéros déjà attribués a été complétée par l'adressage suivant :

- ⇒ Grosland N° 4 bis (Parcelle H n° 803)
- ⇒ Route de la Forêt-Villeneuve N° 20 bis (Parcelle A n° 596)
- ⇒ Rue de Magnac N° 18 (Parcelle G n° 179)
- ⇒ Anveau N° 2 bis (Parcelle I n° 727)
- ⇒ Pressaleix des Osiers N° 9 bis (Parcelle C n° 1349)

Après vérification, il s'avère que deux erreurs ont été commises dans ce complément d'adressage, qu'il convient de modifier :

- le n° 9 bis Pressaleix des Osiers (parcelle C n° 1349) est déjà existant, il avait été créé par délibération du 09/11/2021, il faut donc annuler ce numéro créé inutilement une deuxième fois,
- le n° 2 bis Anveau (parcelle I n° 727) avait déjà été attribué à la parcelle I n° 399, il faut donc attribuer un nouveau numéro à la parcelle I n° 727, qui sera le n° 2 ter Anveau.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- à l'unanimité, par vote à main levée,

- décide, concernant la délibération reçue en Préfecture le 28/11/2023, et enregistrée sous le numéro ID 016-211600648-20231120-202348-DE, relative au complément d'adressage concernant la dénomination et numérotation des voies de la commune, de modifier le complément d'adressage pour deux parcelles (C n° 1349 et I n° 727),

- approuve la suppression et la modification de la numérotation énumérée dans l'exposé ci-dessus,

- précise que les autres numéros faisant l'objet d'un complément de l'adressage dans la délibération du 20/11/2023 demeurent inchangés,

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents à cette modification.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.
A BRIGUEUIL le 29 janvier 2024



Le Maire,
Robert ROUGIER